

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°182 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 30 septembre au 6 octobre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 6 octobre 2019, au moins 536 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS</i>	6
<i>I.3. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>I.4. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBN : Association des Chauffeurs des Bus du Nord-Ville

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

ECOFO : Ecole Fondamentale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

RTNB : Radio-Télévision Nationale du Burundi

SNR : Service National de Renseignement

SOCABU : Société d'Assurances du Burundi

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 victime de VBG et 15 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 1 femme tuée et 5 élèves mineurs arrêtés arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier des membres du parti CNL.

En outre d'autres catégories de gens ont été également victimes de ces violations.

Dans cette période, des marches manifestations et des cas d'intimidation ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 2 octobre 2019, au quartier VII, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Déo Arakaza, âgé de 32 ans, célibataire, arbitre de football et secrétaire de l'ACBN, a été retrouvé tout près de son domicile sis aux appartements de la SOCABU. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Les circonstances et les auteurs de cet assassinat restent inconnus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 4 octobre 2019, un corps sans vie de Jean Marie Vianney Rugerinyange, ex-Directeur Général et Conseiller au département Culture au Ministère de la Culture et des Sports, a été retrouvé enterré dans la parcelle de son domicile, situé au quartier Kinanira IV, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en date du 30 septembre 2019, vers 10 heures, la victime avait accompagné ses trois visiteurs et n'était plus revenue chez elle. Selon les mêmes sources, en date du 4 octobre 2019, la police avec l'appui des agents de la Croix Rouge Burundi et sous la couverture médiatique de la RTNB a exhumé le corps de la victime en écartant des médias privés œuvrant au Burundi et le corps a été conduit à la morgue. Selon le porte-parole du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes, Pierre Nkurikiye, la victime a été tuée par plusieurs personnes qui avaient bien préparé l'assassinat. Son travailleur domestique qui était en possession d'une carte SIM de la victime a été arrêté pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 octobre 2019, vers 14 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé au bord du lac Tanganyika, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, le corps a été enterré par des pêcheurs sous l'ordre du chef de zone Rukaramu, Léonidas Nibigira et Emmanuel, OPJ du poste de police de la zone Rukaramu.

Une personne tuée en commune et province Bururi

En date du 1^{er} octobre 2019, sur la colline Gatanga, zone Munini, commune et province Bururi, Bosco Ntakarutimana, âgé de 39 ans, originaire de la commune Nyabihanga, province Mwaro, a été tué par des gens non identifiés armés de machettes. Selon des sources sur place, Bosco Ntakarutimana avait passé la soirée dans un bistrot situé sur la colline Gatanga, zone Munini, commune et province Bururi. Selon les mêmes sources, la victime a été retrouvée dans un état critique par la population et conduit à l'hôpital de Bururi où elle a succombé à ses blessures. Une femme du nom d'Emilienne Niragira qui avait passé la soirée avec la victime, a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 septembre 2019 indique qu'en date du 18 septembre 2019, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, un corps sans vie de Cécile Iradukunda, enceinte, âgée de 22 ans, a été retrouvé dans une brousse. Selon des sources sur place, la veille, à 15 heures, elle avait reçu un appel téléphonique d'Adolphe Nibitegeka qui l'avait engrossée lui demandant de venir le voir parce qu'il avait quelque chose à lui dire. Avant de partir, elle a averti sa famille qu'elle allait voir Adolphe et le lendemain, elle a été retrouvée morte.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 septembre 2019 indique qu'en date du 27 septembre 2019, le matin, sur la colline Nyungu, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie de Serges Kwizerimana, âgé de 31 ans, fils de Léonard Miburo et Marie Kankindi, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le cadavre présentait des coups de matraque et de couteau au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Diomède Dusabe, âgé de 34 ans et Jean Bosco Nzeyimana ont été arrêtés par la police, le même jour, pour des raisons d'enquête.

I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 2 octobre 2019, Claver Ndikumwenayo, membre du parti CNL, originaire de la commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, résidant sur la sous-colline Foda, colline Maramvya, 15^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, a été arrêté par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi, accompagné par Léonard Minani, responsable des Imbonerakure en province Bujumbura rural et Népomuscène Dusengumuremyi, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Gérard Ndayisenga, responsable du SNR en province Bujumbura rural est venu le récupérer et a dit qu'il le conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba de la même province. Selon les mêmes sources, les mobiles politiques sont à l'origine de cette arrestation.

Quatre personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

En date du 3 octobre 2019, sur la colline Mugendo-Ndengo, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, Fabrice Ninahaza, Nestor Nkengurutse, élèves à l'ECOFO de Ruko, les prénommés Olivier et Jean-Claude, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, les deux derniers ont été arrêtés au moment où ils buvaient de la bière de sorgho sur la colline Mugendo-Ndengo en zone Muramba, commune Mugamba alors que les deux autres venaient de l'école. Selon les mêmes sources, les quatre jeunes sont accusés de détention illégale d'armes.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kirundo

En date du 30 septembre 2019, le nommé Ndagijimana, membre du parti CNL, résidant au quartier Runanira III, commune et province Kirundo, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du parquet

de Kirundo. Selon des sources sur place, il a été accusé de posséder 4 grenades et une carte de membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime a vu en cours de route un sachet rempli de grenades et l'a signalé aux autorités collinaires mais ces dernières l'ont accusé d'en être le propriétaire et ont opéré une fouille perquisition à son domicile mais n'y ont trouvé que ladite carte.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Busoni, province Kirundo

En date du 29 septembre 2019, sur la colline Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, Gabriel Miburo, membre du parti CNL, a été arrêté par le chef de cette zone, Juvenal Ndorere accompagné des Imbonerakure dont Gafyiriri et détenu au cachot du poste de police de la commune Busoni, de la même province, accusé d'explosion de grenade. Selon des sources sur place, la veille, son enfant a mis une batterie de téléphone dans le feu et a explosé comme une grenade.

Trois élèves arrêtés en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 30 septembre 2019, à l'ECOFO Kinyovu, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, les prénommés Térance, Viateur et le nommé Bukuru, tous élèves, ont été arrêtés en présence des autorités scolaires et conduits au bureau de la commune par la prénommée Bibiane, Imbonerakure de la colline Kinyovu, en prétextant qu'elle agissait sous les ordres de l'administrateur communal, Dieudonné Niyonzima. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de saboter les activités des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, il y avait deux semaines, au centre de négoce de cette colline, les victimes avaient refusé de donner l'argent demandé par des Imbonerakure pour un petit commerce qu'elles exercent. Ces trois élèves ont été relâchés le même jour.

Cinq membres du parti CNL arrêtés en commune et province Rumonge

En date du 4 octobre 2019, vers 20 heures, sur la colline Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge, cinq personnes dont 4 enseignants de l'ECOFO Karonda, ont été arrêtés par des policiers sur des dénonciations des Imbonerakure de cette localité puis embarqués à bord d'un véhicule de la police jusqu'au cachot du chef-lieu de la province Rumonge. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de tenir une réunion illégale.

1.3. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Muramvya

En date du 29 septembre 2019, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, D.N., âgée de 20 ans, a été violée par Firmin Nduwimana, cultivateur et marié, lorsqu'elle rentrait à la maison. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été incarcéré à la prison de Muramvya.

1.4. VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Destruction de champs de cultures d'un membre du parti CNL en commune Tangara, province Ngozi

En date du 1^{er} octobre 2019, dans la nuit, sur la colline Kamira, zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi, des champs de cultures de haricots appartenant à Dieudonné Maniratanga, représentant

zonal du parti CNL, situé dans la vallée séparant les collines Kamira et Muramba, ont été détruits par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Dieudonné est souvent menacé par des Imbonerakure de cette colline de lui faire du mal s'il ne quittait pas le parti CNL.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune et province Kayanza

En date du 5 octobre 2019, vers 19 heures, sur la colline Kavumu, zone Murima, commune et province Kayanza, un prénommé Janvier a été tué par Girukwishaka, vendeur de viande, à l'aide d'un couteau. La victime était accusée d'être venue réclamer une somme de 2000 fbu qu'il lui devait. Girukwishaka a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 5 octobre 2019, vers 18 heures, au secteur et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Pascal alias Bushambara, membre de la milice Imbonerakure, briquetier, originaire de la 11^{ème} transversale, colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, a été blessé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Pascal a été poignardé avec un couteau au niveau du bras lorsqu'il venait du travail. Ces gens ont volé son vélo et tout ce qu'il possédait. La victime a été conduite au CDS de Buringa, à la 8^{ème} avenue.

Des marches manifestations au Burundi

En date du 5 octobre 2019, aux chefs-lieux des provinces du pays, des autorités provinciales en collaboration avec des organisations de la société civile proche du pouvoir ont organisé des marches manifestations contre la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Parmi les manifestants, il y avait des administratifs, des agents de la police et des membres du parti au pouvoir.

A titre illustratif, dans certaines provinces comme Cankuzo, les manifestants composés majoritairement par des élèves venus pour des travaux de développement communautaire au stade de Cankuzo ont été contraints à participer aux marches manifestations et ont indiqué qu'ils étaient contre la prolongation de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, l'Union Européenne qui avait initié cette résolution et contre le Rwanda, accusé de se joindre aux colonisateurs.

En province Karuzi, seuls les membres du parti au pouvoir étaient présents à cette marche manifestation à laquelle participaient également les autorités provinciales dont le Gouverneur Aline Manirabarusha ainsi que les administrateurs des 7 communes qui composent cette province. Toutes les activités ont été suspendues. Ces manifestations étaient de nier la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi et montrer aux évêques catholiques que le Gouvernement est contre leur message apostolique du 22 septembre 2019. Dans son discours, le Gouverneur de cette province a demandé que ces évêques remettent leurs tenues d'évangélistes s'ils veulent entrer dans la politique et a appelé les membres de son parti de ne pas tenir en considération ledit message.

Une permanence du parti CNL démolie en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 2019, sur la colline Kagongo, zone Kizuka, commune et province Rumonge, une permanence du parti CNL en préparation pour être inaugurée a été démolie par des gens non identifiés qui ont enlevé et jeté dehors des portes ainsi que des fenêtres. Selon des sources sur place, cette permanence a été démolie après que son propriétaire ait subi des menaces visant à l'empêcher de faire louer sa maison au parti CNL. Selon les mêmes sources, cette permanence du parti CNL fait la sixième déjà démolie ou vandalisée depuis l'agrément de ce parti en date du 14 février 2019 dans la province Rumonge.

Discours de menace de mort en commune Marangara, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 septembre 2019 indique qu'en date du 11 septembre 2019, au chef-lieu de la commune Marangara, province Ngozi, Révérien Ndikuriyo, président du Sénat burundais a menacé de tuer tous les opposants et prétendus opposants au pouvoir. Selon des sources sur place, il a donné un exemple d'une prime de 5 000 000 fbu promise en 2015 à celui qui lui amènerait la tête de Pascal Nginganza surnommé Kaburimbo, ancien militaire des FAB, résidant en commune Matana, province Bururi. Selon les mêmes sources, ces menaces ont été proférées lors d'une réunion de sensibilisation sur la sécurité, tenue à l'intention des élus et des leaders locaux.

Intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 3 octobre 2019, vers 16 heures, au marché de Buhiga, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, lors d'une réunion à l'intention des membres du parti CNDD-FDD et des sympathisants, Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD a intimidé les participants non membres de son parti et les membres qui ont tendance à quitter le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a indiqué que son parti remportera les élections qu'il pleuve ou qu'il neige, que les ennemis du pays sont déjà identifiés et qu'ils vont être punis.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Au cours de cette semaine, des membres du parti CNL ont été victimes d'arrestation arbitraire et d'intolérance politique dans certaines provinces du pays.

En outre, des marches manifestations organisées dans le pays contre le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi et des cas d'intimidation à l'encontre des membres des partis politiques de l'opposition en particulier ceux du parti CNL continuent à être rapportés dans le pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.